



## AFDC

### Conseil d'administration

30 janvier 2024,  
Campus Port-Royal - Centre Lourcine - Université Paris I Panthéon-Sorbonne  
1 rue de la Glacière 75013 Paris  
Salle Gisèle Halimi

Membres présents: Georges Bergounous, Julien Bonnet, Emmanuel Cartier, Carolina Cerda-Guzman, Audrey de Montis, Jean-Philippe Derosier, Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, Julien Jeanneney, Mathilde Heitzmann-Patin, Thibaud Mulier, Julien Padovani, Agnès Roblot-Troizier, Pauline Türk, Ariane Vidal-Naquet.

Membres présents à distance : Jordane Arlettaz, Audrey Bachert, Aurore Gaillet.

Membres représentés (avec procuration) : Philippe Blachèr, Thierry Di Manno, Idriss Fassassi, Coralie Richaud, Eric Tavernier.

Membres de droit sans voix délibérative : Dominique Rousseau.

Membres excusés: Anne Levade, Bertrand Mathieu, Didier Maus, Jean de Saint-Sernin, Michel Troper, Beverley Toudic.

La réunion débute à 14h30.

### **1/Approbation du compte-rendu du CA du 9 novembre 2023**

**Adoption à l'unanimité**

### **2/Composition du Conseil scientifique**

Les noms d'Eric Tavernier et Audrey Bachert sont proposés au Conseil d'administration.

**Adoption à l'unanimité**

### **3/ Demandes d'adhésions**

Après avoir rappelé les 25 nouvelles adhésions depuis juin 2023, le Secrétaire général fait état des 8 nouvelles candidatures proposées au Conseil d'administration.

Ces dernières ont été envoyées au préalable à tous les membres du Conseil d'administration. Après lecture des noms des candidats, un vote est fait sur les candidatures.

**Sont admis, à l'unanimité, les candidatures de** : Aurélien Antoine, Vanessa Barbé, Negin

Farahi, Rym Fassi-Fihri, Elysée Hator, Thomas Hochmann, Adrien Monat, Océane Raverdy.

#### **4/ Demandes de label de colloques**

**Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder le label de l'AFDC aux colloques suivants :**

**Fixité et mutation(s) de la Ve République. Aspects numériques, environnementaux et institutionnels**, mercredi 28 février 2024, Geoffroy Herzog et Aboubacry Kebe (La Rochelle)

**Forincip sur le thème « La législation déléguée », 21, 22 et 23 mars 2024, Jean-Philippe Derosier (Lille)**

**« La communication des cours constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? », 28 juin 2024, Carolina Cerda-Guzman et Anna Maria Lecis Cocco Ortu 28 juin 2024 (Bordeaux)**

#### **5/ Présentation du budget 2024**

Le Président Julien Bonnet rappelle l'exercice de transparence budgétaire effectué lors du dernier CA du 9 novembre 2023 à Lyon, avec la présentation de l'état exact du compte courant et du compte épargne.

Il s'agit à présent, par souci de transparence et de visibilité financière, de présenter et voter le budget 2024 de l'AFDC.

Le trésorier Julien Padovani prend la parole.

S'agissant des recettes, dans le prolongement de l'année de cotisation précédente, nous envisageons une évolution positive du nombre de cotisation avec près de 230 adhésions (une cinquantaine de cotisation à 20 € (étudiants, doctorants, moins de 30 ans), environ 170 cotisations à 50 € (autres adhésions individuelles) et une dizaine de cotisations laboratoires à 200€). Nous espérons disposer ainsi d'environ 11500 € de recettes, soit une augmentation de 40 %.

Concernant les dépenses, il faut distinguer les différents postes :

- Dépenses de fonctionnement (frais du site internet, assurance, frais bancaires) : environ 20 % des dépenses totales.
- Dépenses scientifiques : manifestations de la CJRC, manifestations scientifiques de l'AFDC (séminaires du projet « culture constitutionnelle », colloque AFDC/AFDP d'Aix-en-Provence, Table ronde de l'AIDC à Lyon, etc.), frais de déplacement : environ 70 % des dépenses.
- Frais d'organisation des conseils : environ 10 %

Total : 9500 €

Bilan envisagé : + 2000 €

Le trésorier soumet au Conseil d'administration, après en avoir échangé avec le Bureau, le projet de lancer un appel à cotisation au printemps 2024 pour l'année 2024, plutôt que de le faire de manière rétroactive. Il évoque par ailleurs les frais importants du paiement par paypal.

Fabrice Hourquebie opère le même constat au sujet de paypal et avait envisagé de supprimer ce moyen de paiement des cotisations. Julien Padovani suggère par ailleurs l'utilisation de site du type « Helloasso » pour l'appel à cotisation.

Au niveau des dépenses à venir, est également évoquée la nécessité d'améliorer les fonctionnalités du site afin de créer un annuaire en ligne, si possible complété par des précisions sur les thématiques de recherche des membres.

Un consensus émerge par ailleurs en faveur d'un soutien supplémentaire à la Commission Jeune Recherche de l'AFDC, en particulier dans le cadre de l'organisation de la journée doctorale prévue le 5 avril au Sénat.

Jean-Philippe Derosier soulève la question d'une éventuelle augmentation du tarif des cotisations pour les non-doctorants et les plus de 30 ans. Maintenir 20 euros pour les jeunes et proposer 55 voire 60 pour les autres.

Fabrice Hourquebie rappelle que dans les derniers comptes-rendus d'Assemblée générale, l'attention avait été portée sur la potentielle nécessité de réajuster les cotisations, après deux années blanches liées à la crise sanitaire. Cependant, compte tenu de l'équilibre financier de l'Association et du budget prévisionnel présenté, il n'est pas forcément urgent d'augmenter la cotisation.

Julien Bonnet précise les démarches envisagées au moment de l'appel à cotisation : relancer les membres dont le renouvellement d'adhésion n'est pas effectif, sollicitation de collègues et jeunes chercheurs non-adhérents, renouvellement de l'adhésion des centres de recherche. L'objectif idéal serait de parvenir à ce que ces nouvelles recettes permettent de compenser les dépenses supplémentaires envisagées.

Pauline Türk est favorable à ne pas modifier les montants pour cette année, tout en suscitant de nouvelles adhésions.

**Le CA décide de ne pas augmenter l'adhésion et adopte à l'unanimité la proposition de faire de 2023 une année blanche, ainsi que le budget 2024.**

## **6/ Programmation scientifique pour 2024 et 2025**

Julien Bonnet évoque l'ensemble des projets à venir.

Il est signalé que les rencontres trilatérales avec l'Espagne et l'Italie sont relancées. Une réunion de travail a eu lieu avec les Universités de Pau (O. Lecuq) et Toulon (T. Di Manno), afin que ces rencontres puissent être organisées avec nos partenaires étrangers courant 2025.

La journée doctorale de la Commission de la jeune recherche constitutionnelle aura lieu le 5 avril 2024 au Sénat. La journée décentralisée de la Jeune recherche aura lieu à Lille en novembre 2024.

Le 16 mai 2024, aura lieu à Aix-en-Provence une table ronde sur « Cultures constitutionnelles et culture de la Constitution », suivie de l'Assemblée générale de l'AFDC. Le lendemain, toujours à Aix, se tiendra une rencontre avec l'Association française de droit pénal, autour d'un colloque sur « Juger à la confluence du droit constitutionnel et du droit pénal », coorganisé avec l'Institut Louis Favoreu. Cette manifestation scientifique s'inscrit dans le cadre des partenariats tissés par l'AFDC avec d'autres sociétés savantes.

Les 19 et 20 juin se tiendra à Lyon le colloque de l'Association Internationale de Droit Constitutionnel, coorganisé par Lyon III, Paris I et l'AFDC, sous la direction de Philippe Blachèr et Xavier Philippe, sur « La Constitution hors l'Etat. Réflexions sur les usages du droit constitutionnel en dehors des sphères étatiques ».

Pauline Türk, au nom du Conseil scientifique, présente ensuite les Journées d'études décentralisées 2024 autour du thème « La dimension sociale de la République : Enjeux constitutionnels » dont la problématique générale a été élaborée par Emmanuel Cartier, Laurence Gay et Olivier Gohin. En l'état, neuf journées sont envisagées :

-à l'automne, JED Le Mans/Paris I, sur « Les catégories sociaux- professionnelles dans les

seconde chambres parlementaires » (Mathilde Heitzmann-Patin, Julien Padovani)

-25 juin à Toulouse sur « L'Etat social » (Aurore Gaillet, Carlos Miguel Herrera)

-8 octobre à Paris Dauphine sur la responsabilité sociale des entreprises (Jérémy Martinez)

-24 octobre à l'Université de Guyane sur « République sociale et droit des étrangers » (Florence Faberon et Mathilde Kamal)

-21 novembre à Nice sur « Les échelles de la République sociale : Enjeux constitutionnels et territoriaux » (Florence Crouzatier, Virginie Donier, Marc Guerrini, Pauline Türk, AFDC/GRALE/AFDCL)

-22 novembre à Aix sur les droits sociaux (Laurence Gay)

-22 novembre à Montpellier sur « La Constitution sociale » (Pierre-Yves Gahdoun et Alexandre Viala)

-29 novembre à Nîmes (organisé avec Avignon) sur « Le solidarisme » (Jérémy Bousquet, Thibault Carrère, Sylvie Salles)

-17 janvier 2025 à Paris (Paris II et Lille) sur le CESE (Emmanuel Cartier, Jean-Philippe Derosier et Olivier Gohin)

Dans la foulée de la réunion du Conseil scientifique, Julien Bonnet présente les grandes lignes du programme de recherche pluriannuel « Cultures constitutionnelles et culture de la Constitution »

Le premier axe « doctrinal et comparé » de ce projet envisage une réflexion scientifique sur les cultures constitutionnelles françaises et étrangères, à travers des aspects méthodologiques et épistémologiques, l'identification du contenu des cultures constitutionnelles, leur fonction et leur incidence sur les acteurs juridiques, ainsi que leur perception par les citoyens.

Le second axe « citoyen et pédagogique » de ce projet a pour ambition la diffusion de contenus auprès du grand public, une réflexion sur l'apprentissage de la vie politique par les jeunes publics, des collaborations avec les institutions publiques afin de favoriser la diffusion de la connaissance et de nos travaux.

A ce stade, la réflexion conduite vise à faire émerger, en France comme ailleurs, les éléments constitutifs de la culture constitutionnelle, la manière dont elle se forme et l'incidence qu'elle peut avoir sur le contenu du droit et le comportement des acteurs juridiques et des citoyens. Un autre objectif consiste à favoriser, en France, mais pourquoi pas au-delà si la méthode est exportable, auprès du grand public et des professionnels du droit, une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions et du contenu des normes constitutionnelles, afin de développer une culture de la Constitution davantage approfondie, de nature à dynamiser le fonctionnement de la démocratie et améliorer la garantie des droits et libertés constitutionnels.

Au titre du programme « Cultures constitutionnelles et culture de la Constitution », plusieurs manifestations scientifiques ont été proposées en Conseil scientifique, Pauline Türk mentionne :

-la table-ronde du 16 mai organisée à Aix en amont de l'Assemblée générale

-l'organisation dans les prochains mois de webinaires transdisciplinaires

-des séminaires exploratoires de cultures constitutionnelles comparées, par exemple sur le Japon avec notamment les professeurs T. Yamamoto, H Yamamoto et M Tadano lors d'un colloque prévu à Nice le 16 septembre.

Pauline Türk présente ensuite la proposition d'un programme des Journées d'études décentralisées 2025 qui porteront sur le volet de droit comparé des analyses des cultures constitutionnelles.

En effet, au regard du souci commun d'internationalisation des activités de l'AFDC, de valorisation du réseau international des constitutionnalistes en cours de création et de la possibilité de faire avancer la réflexion sur le programme pluriannuel sur les cultures constitutionnelles, ces JED 2025 permettront de mobiliser les membres sur un thème commun et stimulant. Le tout avec un calendrier et une problématique diffusés suffisamment en amont afin que les centres puissent s'organiser au mieux.

**A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition du Conseil scientifique d'organiser les JED 2025 sur le thème des « Cultures constitutionnelles » dans une perspective comparée.**

### **7/ Partenariat avec Parlons Démocratie**

Julien Bonnet fait état de la proposition de Partenariat avec l'Association Parlons démocratie. Cette question avait déjà été évoquée lors du CA du 9 novembre 2023, dans la foulée d'un échange avec Eric Buge qui préside « Parlons démocratie ».

Un rappel de l'article 8 des statuts est effectué :

« L'Association française de droit constitutionnel a pour but, dans le cadre national et international :

- de regrouper la connaissance du droit constitutionnel grâce notamment aux publications qu'elle assurera ;
- de favoriser le développement de la recherche et de l'enseignement en droit constitutionnel ;
- de favoriser l'échange d'expériences et d'analyses entre constitutionnalistes ;
- de promouvoir les idées et l'expertise constitutionnelles, notamment auprès des pouvoirs publics. »

Sur le fondement des missions de l'AFDC et au regard du volet « Culture de la Constitution » du projet précédemment évoqué, la proposition de partenariat avec Parlons Démocratie est soumise au CA. Il ne s'agit pas d'accorder une exclusivité à cette association, d'autres partenariats sont envisageables, et le niveau d'engagement pour l'AFDC est léger et pourra faire l'objet d'une évaluation régulière. Sur le plan scientifique, ce partenariat permet d'envisager des collaborations dès lors que Parlons démocratie présente un réseau riche et complémentaire de l'AFDC, avec notamment un certain nombre d'administrateurs et de magistrats. Sur le plan institutionnel, ce type de partenariat semble intéressant et offre une visibilité accrue de l'AFDC et des universitaires sur un mode opérationnel qui n'est pas sans lien avec le contexte actuel de crise démocratique. Ce partenariat participe par ailleurs d'une volonté collective d'être davantage « au contact » de nos différents auditoires ou partenaires, afin d'être davantage identifié, collectivement parlant. Ce partenariat s'inscrit ainsi dans une logique qui rejoint les réflexions sur la diffusion de contenus grand public et de décryptage des questions constitutionnelles, ainsi que des rencontres avec plusieurs institutions politiques et juridictionnelles.

Jean-Philippe Derosier insiste sur la démarche formidable de Parlons Démocratie, mais estime cependant qu'il y a un risque d'encourager la dévalorisation de l'Université sous l'effet d'une secondarisation de l'enseignement universitaire. Il évoque également une difficulté de rédaction de l'un des articles de la convention de partenariat au sujet de la communication sur les activités des deux associations.

Julien Bonnet apporte des précisions sur l'intention lors de la rédaction et, sur proposition de Julien Jeanneney, une reformulation est trouvée d'un commun accord.

Fabrice Hourquebie approuve le principe du partenariat qui s'inscrit dans le développement de la valorisation de la culture constitutionnelle.

Audrey de Montis précise que les interventions assurées au sein de Parlons démocratie viennent en complément des enseignements, sans s'y substituer.

Marthe Fatin-Rouge Stefanini estime que ce type d'action sert aussi à mettre en valeur l'université, ainsi que le travail des universitaires.

Après quelques propositions d'ajustement de rédaction concernant les articles 2, 4 et 6 de la convention, le projet de partenariat est soumis au vote.

**Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité, l'un des membres s'abstenant.**

## **8/ Questions diverses**

Au titre des délégations de mission et groupes de travail, dont le principe avait été acté par le CA le 9 novembre 2023, Julien Bonnet détaille leur composition :

Communication et réseaux sociaux : Thibaud Mulier

Institutionnalisation et réseau étranger AFDC : Jordane Arlettaz, Audrey Bachert, Emmanuel Cartier, Carolina Cerda-Guzman, Jean-Philippe Derosier, Idris Fassassi, Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Aurore Gaillet, Mathilde Heitzmann-Patin, Pauline Türk.

*NB : postérieurement à la réunion du CA, Natasa Colodrovschi Danelciuc, Olivier Lecucq et Fabrice Hourquebie ont été proposés pour intégrer ce groupe de travail.*

Prix de thèse AFDC : Philippe Blachère, Pierre de Montalivet, Jean-Philippe Derosier, Aurore Gaillet, Julien Padovani, Agnès Roblot-Troizier, Pauline Türk

Réflexion sur les contenus grand public, décryptage, nouveaux formats de diffusion de la recherche: Philippe Blachère, Julien Bonnet, Bertrand-Léo Combrade, Audrey De Montis, Aurore Gaillet, Thibaud Mulier

Julien Jeanneney se rend disponible pour intégrer les groupes de travail sur le réseau étranger et le prix de thèse.

Jean-Philippe Derosier renouvelle la proposition d'organiser les réunions délocalisées du CS et du CA à Lille, avec Emmanuel Cartier. Julien Bonnet remercie de cette proposition et le CA en approuve le principe en vue d'une organisation pour l'automne.

A 16H30, la séance est levée.